



Encore un mauvais coup ! **LE GOUVERNEMENT SUPPRIME UNE DEMI-PART AUX VEUVES-VEUFS- DIVORCES(E)S – SEPARÉS(E)S AYANT ELEVE AU MOINS 1 ENFANT**

De lourdes conséquences pour des millions de retraités !

Jusqu'au 31/12/2008, toutes les personnes concernées bénéficiaient d'1/2 part supplémentaire. La dernière loi des Finances dispose que les revenus de 2009 ne bénéficieront plus de cette 1/2 part, sauf si l'enfant a été élevé seul par les intéressés pendant au minimum 5 ans.

Pour toutes les personnes ayant cette 1/2 part avant 2009, l'imposition supplémentaire sera échelonnée par tiers jusqu'en 2012.

Cette disposition va considérablement dégrader leur pouvoir d'achat, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

A DECLARER	Impôt annuel à payer avec la 1/2 part	Impôt annuel à payer sans la 1/2 part	Différence à payer
1300 euro mensuel	0	298	+298
1400	0	525	+525
1500	82	749	+667
1600	172	940	+768
1700	260	1092	+832
1800	442	1243	801
1900	669	1394	+725
2000	885	1545	+660
2100	1196	1856	+660

(Le calcul a été réalisé pour des personnes ayant un montant de ressources à déclarer et âgées d'au moins 65 ans)

PIRE ! Pour les personnes devenant imposables, leur situation va se traduire par :

- La retenue des cotisations sociales sur les retraites
- La suppression ou la baisse de certaines aides sociales,
- La suppression de la gratuité des transports dans de nombreuses communes
- La suppression de l'exonération de l'imposition à la taxe d'habitation
- La suppression de l'exonération de la taxe foncière pour les plus de 75 ans
- La suppression de l'exonération de la redevance audiovisuelle
- Etc., ... !

Même étalée sur 3 ans cette réforme est injuste et insupportable. Elle va sensiblement aggraver la situation de millions de personnes, **en très grande majorité des retraité(e)s**. Par contre les bénéficiaires du bouclier fiscal, eux, ne seront pas touchés par la mesure.

Les arguments opposés par le gouvernement sont scandaleux, il faut imposer la suppression de cette disposition législative !

**C'est aussi ce que nous exprimerons avec force le 24 février
et le 23 mars 2010 dans les manifestations unitaires**